



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55-723-05 Felnőtt intenzív szakápoló

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Infirmier en soins intensifs pour adulte  
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- évaluer les besoins d'un patient nécessitant des soins intensifs, prévoir et réaliser les soins des patients, estimer leur efficacité;
- effectuer les tâches d'un infirmier spécialisé en soins intensifs;
- communiquer avec les patients et leurs proches;
- documenter les données, les résultats d'examen, les traitements et les médicaments du patients;
- travailler en équipe;
- appliquer des appareils de contrôle, coopérer à l'application des procédures invasives spéciales;
- prévenir les escarres et traiter celles qui sont survenues;
- donner des soins aux différentes stomies;
- Préparer, lire les électrocardiogrammes ; reconnaître les problèmes d'arythmie, prévenir les arytmies graves;
- installer les canules dans les veines et les artères;
- mesurer la pression de la veine centrale;
- assembler, manier les appareils à ventiller, contrôler leur fonctionnement;
- effectuer la purification de l'appareil respiratoire;
- préparer et assister aux interventions surenues dans le service des soins intensifs;
- participer de manière active aux interentions d'urgence;
- préparer et assister aux procédures de diagnostic et de thérapie;
- assurer et maintenir les conditions d'hygiène et la sécurité;
- participer à l'enseignement des infirmiers stagiaires et à la recherche et au développement des soins intensifs;
- effectuer des tâches liées à la garantie de qualité, contribuer à l'amélioration des processus.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3311 Infirmier(ère), Infirmier(ère) spécialisé(e)

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>												
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b>                      55 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle de niveau avancé, basé principalement sur la qualification professionnelle ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être obtenu dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b> 5</p> <p><b>Niveau du CEC:</b> 5</p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien                      4 bien                      3 moyen                      2 passable                      1 insuffisant</p>												
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 50%;">Pouvoir citer les connaissances théoriques nécessaires aux soins spécialisés des patients nécessitant des soins intensifs</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">50.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Effectuer les soins spécialisés aux patients nécessitant des soins intensifs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">50.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Pouvoir citer les connaissances théoriques nécessaires aux soins spécialisés des patients nécessitant des soins intensifs	5	50.00	Épreuve pratique	Effectuer les soins spécialisés aux patients nécessitant des soins intensifs	5	50.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Pouvoir citer les connaissances théoriques nécessaires aux soins spécialisés des patients nécessitant des soins intensifs	5	50.00										
Épreuve pratique	Effectuer les soins spécialisés aux patients nécessitant des soins intensifs	5	50.00										
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5											
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>Dans l'enseignement supérieure</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>												
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>													
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle                      Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 27/2016 (IX. 16.) du Ministère des Ressources humaines.</p>													

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		1440 heures
<b>Niveau d'entrée requis:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Titulaire d'un baccalauréat</li><li>- Brevet d'infirmier professionnel</li></ul> <b>Modules d'exigences professionnelles:</b> 11138-12 Bases de la thérapie de soins intensifs 11139-12 Soins intensifs 11140-12 Soins spécialisés des patients nécessitant des soins intensifs  Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. <b>Centre national de référence– NSZFH – <a href="http://nrk.nive.hu">http://nrk.nive.hu</a></b>		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02		<b>CACHET</b>